

LES NUISANCES : VERS UNE DEMARCHE A L'AMIABLE

→ NUISANCES SONORES

Rappel pour le bien être de tous les habitants concernant les nuisances sonores à Incarville.

Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, bétonnières, scies mécaniques, sont particulièrement ciblés. Ces travaux doivent être faits au regard de la législation en vigueur.

D'autres nuisances de voisinage, parmi les plus gênantes, concernent les aboiements et les appareils de musique dont le son est trop élevé...

Conformément à l'article 8 - section 3 de l'arrêté préfectoral DDASS/SSE/2009 n° 6 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure, les travaux dans les propriétés privées doivent être strictement réalisés :

- Les jours ouvrables de 8 heures 30 à 19 heures 30
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, il y a lieu de parler de **tapage nocturne**.

Pour votre information, les bruits de comportement sont sanctionnés par des contraventions de 3ème classe (art. R 1337-7 du code de la santé publique ; art. R 623-2 du code pénal). **Envisager le plus possible une démarche à l'amiable !**



→ LE STATIONNEMENT TRES GENANT



C'est l'article R417-11 du code de la route qui traite du stationnement très gênant. Depuis le 5 juillet 2015, concernant les infractions au stationnement, une nouvelle catégorie d'infractions est apparue : « le stationnement très gênant ». Cette infraction est de **135 €**.

HALTE AUX DEJECTIONS CANINES : Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une **contravention de 1ère classe (35 euros)**.

→ POINT SUR LES NUISANCES OLFACTIVES

Les odeurs du voisinage peuvent déranger. Lorsque cette nuisance olfactive excède les inconvénients de la vie courante, elle peut être considérée comme un **trouble anormal du voisinage**. De nombreuses activités telles que les poulaillers trop proches des habitations ainsi que les élevages de pigeons et les clapiers de lapins sont sources de mauvaises odeurs. Aussi, chaque habitant doit être conscient de ces désagréments.



REMERCIEMENTS A LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DES BETHELITES

La municipalité remercie la communauté chrétienne des Béthélites pour sa générosité envers la mairie.

ALERTE ET INFORMATION DES POPULATIONS EN CAS DE CRISE



À l'occasion de l'accueil par la France de l'EURO 2016 le 10 juin 2016 et conformément à l'engagement pris par le Premier ministre, le ministère de l'Intérieur a lancé en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG), l'application SAIP, pour « **Système d'alerte et d'information des populations** ».

Cette application pour smartphone est disponible gratuitement depuis le 8 juin 2016 sur les stores Apple (iOS) et Google (Android), en français et en anglais. Elle

prolonge le SAIP existant (sirènes), et complète l'éventail des dispositifs d'alerte (signalétique urbaine, information).

L'application permet de recevoir des notifications d'alertes relatives à certaines zones prédéterminées par l'utilisateur grâce à la fonctionnalité « **Suivre un lieu** ».

A vendre véhicule Citroën C15 des services techniques de la mairie d'Incarville (date de 1ère mise en circulation : 23/11/94) ; 200 000 kms (moteur : 132 000 kms) ; contrôle technique fait ; prix : 500 € dans l'état. Prière de s'adresser SVP à la mairie au 02 32 40 66 86.

OCTOBRE 2016

NUMERO 33

L'INCARVILLAIS

L'écarter d'ouverture de la mairie :

Du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 14h00 à 17h30

Site internet : www.incarville.frVOS RENDEZ-VOUS
AU FIL DU TEMPSTéléthon
MOBILISEZ VOUS !

DON DU SANG (Le Mercredi)

Le 7 Décembre 2016

Le 29 Mars 2017

Le 12 Juillet 2017

SOIREE PING PONG

Le 29 Octobre 2016

REPAS PETANQUE

Le 5 Novembre 2016

SOIREE CARITATIVE G.S.C.F.

Le 12 Novembre 2016

LOTO DES PETITS LOULOUS

Le 25 Novembre 2016

(soir)

SOIREE DES PETITS LOULOUS

Le 26 Novembre 2016

BOURSE AUX JOUETS

Le 27 Novembre 2016

de 9h00 à 16h00

TELETHON

Le 3 décembre 2016

GOUTER DES ANCIENS

Le 9 décembre 2016

MARCHE DE NOEL

Le 10 décembre 2016

(Matin)

LOTO PETANQUE

Le 10 décembre (Soirée)

CALECHE DE NOEL

Le 16 décembre 2016

ASLI PETANQUE

Concours :

Samedi 1er Avril 2017

INAUGURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE



Le 24 septembre, le restaurant scolaire a été inauguré en présence de M. Alain LEMARCHAND, Maire d'Incarville et de ses élus, entourés par M. Richard-Daniel BOISSON, Sous-Préfet des Andelys, M. François LONCLE, Député de l'Eure, Mme Hafidha OUADAH, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Eure, M. Bernard LEROY, Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ainsi que des parents d'élèves et du personnel.

Cette réalisation souhaitée depuis plusieurs années a vu le jour au bout de neuf mois avec le concours de l'Etat, du Département de l'Eure et de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Ce restaurant est l'œuvre de l'architecte Clara BRANDER et de son collaborateur Romain FRANCOIS dont la volonté était de construire à l'origine un bâtiment moderne qui s'intègre parfaitement à l'environnement entre la salle des fêtes et le bâtiment des services techniques, non loin de la mairie et des écoles. Les nouveaux locaux aux couleurs lumineuses sont très fonctionnels et agréables, autant pour les enfants que pour le personnel. Les enfants de l'école maternelle sont servis à table alors que les plus grands ont accès au self. A l'intérieur, les teintes colorées et lumineuses illuminent les pièces. Une lumière naturelle et généreuse pénètre par une grande baie vitrée et rend le temps du déjeuner agréable. Le chauffage et la climatisation sont assurés par une pompe à chaleur nouvelle génération. La centaine d'enfants qui fréquente la cantine a vu son confort s'améliorer.

INFORMATIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE : DES ELEVES SATISFAITS

Depuis la rentrée de septembre 2016, l'école élémentaire compte 91 élèves. Les écoliers vont bénéficier cette année de la « **classe mobile** » (Cf. Incarvillais n° 32 de mai 2016), équipée de 11 ordinateurs portables. Les CM1/CM2 ont pu travailler notamment en histoire sur de la lecture de documents et faire des exercices de mathématiques. Ils savent déjà organiser des fichiers et utiliser une clé USB. Chaque classe profite également du matériel offert par l'association de parents « **Les Petits Loulous** » l'année dernière : instruments de musique, livres, abonnements culturels, dictionnaires...

Ingrid INDERGAND



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES AVANT LE 31 DECEMBRE 2016

Les dates exactes des élections présidentielles 2017 ont été arrêtées lors du Conseil des Ministres du 4 Mai 2016. Le premier tour est fixé au dimanche 23 avril 2017 tandis que le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017. En principe, les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Pour pouvoir voter, vous devez être majeurs, jouir de vos droits civiques et politiques et être inscrits sur les listes électorales. Il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2016 pour pouvoir voter en 2017. En cas d'absence le jour d'un vote, pensez au vote par procuration (commissariat de police).

LE POINT SUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

C'est reparti pour une nouvelle année scolaire ! Nous restons sur les horaires de l'an passé, à savoir **lundi et vendredi 14h45/16h** pour les maternelles, **mardi 13h30/16h** pour les classes de Mmes Chirilenco et Indergand et le **jeudi 13h30/16h** pour les classes de Mmes Leullier et Lefebvre.

Nous remercions **Mme Geo Fauvel**, artiste d'Incarville, qui a enseigné le dessin et la peinture pendant toute une période ainsi que **M. Philippe Sement**, conseiller municipal, d'avoir partagé son savoir-faire de la confiture avec les enfants pendant les ateliers cuisine en juin dernier.

Si vous souhaitez partager un savoir-faire avec les enfants, rapprochez-vous de Marcelline à la mairie. Un merci particulier à l'association des Petits Loulous pour l'achat d'une sono au profit du centre de loisirs.

Prochain RDV le samedi 10 décembre de 9h à 12h pour notre 3ème marché de Noël.

Marcelline Céré

LES MAISONS FLEURIES 2016

Comme chaque année, le jury des maisons fleuries constitué des élus de la commune d'Incarville, a désigné les lauréats de ce traditionnel concours. Le vendredi 14 octobre 2016, Alain Lemarchand, maire de notre commune avait la joie de rassembler à la Grange les lauréats ainsi que les membres de la municipalité et le personnel des services techniques chargé de l'entretien des espaces verts. Cette année a été particulièrement délicate vu la sécheresse qui a sévi tout l'été. Dans la catégorie « jardins » se sont illustrés **M. et Mme Lollier** (1ère place), **M. et Mme Bazureau** et **M. et Mme Moussu**. Dans la catégorie « balcons » ce sont dans l'ordre **M. et Mme Godefroy**, **M. et Mme Benard** et **M. et Mme Zajac** qui s'affichent en tête du tableau.

Merci également à **M. Billard** et à **M. Augnet**, hors concours, qui nous proposent chaque année les deux plus beaux jardins d'Incarville. Bravo à toutes ces personnes qui contribuent à embellir notre ville ainsi qu'à toutes celles qui font l'effort de fleurir leur propriété toute l'année et qui ne figurent pas dans le classement. **A. LEFEBVRE**



DON DU SANG : UNE FREQUENTATION ACCRUE

Lors de notre dernière collecte du 14 septembre, nous avons enregistré 47 dons. 3 nouvelles personnes se sont présentées. Nous vous remercions de votre fidélité et vous donnons rendez-vous le mercredi 7 décembre prochain.

La présidente **Françoise VASSEUR**

DEMONSTRATIONS DE JUDO AU CENTRE LECLERC

Samedi 8 octobre 2016, le club du Judo Vauvray Incarville et l'association d'Arts Martiaux Incarville Vauvray se retrouvaient dans le hall du centre LECLERC. Les démonstrations se sont enchaînées. Les contacts avec de futurs adhérents se sont succédés. Maintenant nous espérons les retrouver sur le tapis incarvillais. Merci à tous ceux qui ont joué le jeu et un GRAND MERCI à la municipalité



Les 17 et 18 septembre 2016, se tenait à Val de Reuil le NORMANDIE THROWDOWN. Cette compétition de crossfit rassemblait des compétiteurs de Bretagne, du Nord, de Paris, de l'Est et de Normandie. Parmi ce petit monde, **Reunan DELANNOY**, judoka du JVI. Durant 2 jours, il a fallu soulever, se hisser, courir, tirer une Porsche Cayenne et au final notre jeune termine à une excellente 6ème place. Nous remercions la municipalité d'Incarville pour l'accueil réservé aux athlètes. **Eric DELANNOY**



DEPART EN RETRAITE DE GILLES BELLENGER POLICIER MUNICIPAL

Gilles Belenger a été recruté à Incarville le 1er janvier 1992 après une expérience à la ville de Louviers où il a fait ses débuts dans la fonction publique territoriale, dès le 1er avril 1981, comme policier municipal. Le maire et le conseil municipal ont tenu à lui rendre hommage à La Grange, le 17 Juin dernier, pour son départ en retraite. Même si la municipalité n'a pas choisi de le remplacer après son départ, les pouvoirs de police du maire se sont plus que jamais renforcés dans la collectivité au regard des exigences de la loi. La collaboration avec les forces de l'ordre est en effet encore plus étroite afin de préserver la tranquillité de tous les administrés. En cas de problèmes rencontrés sur la commune, vous devez vous mettre en rapport directement avec le commissariat de police de Val de Reuil / Louviers en composant le 17.



TRAVAUX DU PARKING DE LA MAIRIE : UN ENGAGEMENT TENU



C'est parti pour la création du parking Place de la mairie depuis le 21 octobre. Les travaux dureront en principe jusqu'au 14 novembre 2016.

Pendant cette période, l'accès à la mairie se fait par la Rue des Prés.

Nous comptons sur votre compréhension.

MARATHON SEINE-EURE : LE 16 OCTOBRE 2016



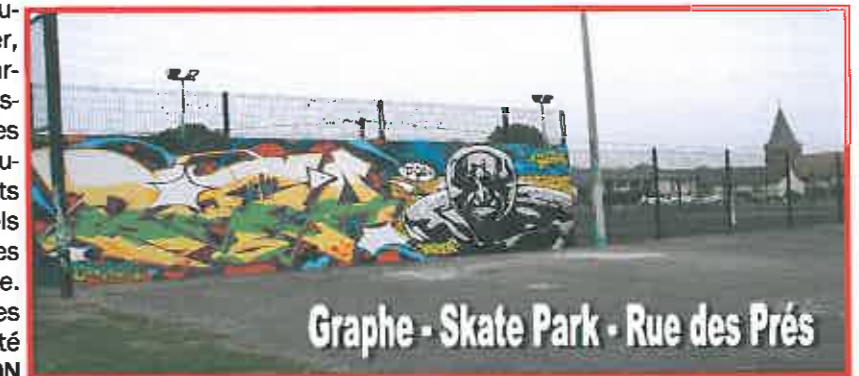
La 12ème édition du Marathon Seine-Eure s'est déroulée dans de bonnes conditions à l'aide de nombreux bénévoles incarvillais. Incarville est une étape importante de cette épreuve car elle accueille le relais Ekiden Place de la mairie ainsi qu'un point de ravitaillement.



RENDEZ-VOUS POUR LE TELETHON LE SAMEDI 3 DECEMBRE 2016 entre 10h00 et 18h00, Esplanade de la mairie, organisé par COLLECTO' MOBILE. Restauration sur place de 12h00 à 14h30 (10 € : 1 place + 1 boisson) - crêpes et gâteaux, jus de fruits, bière à la pression, café etc...
BAPTEMES EN VEHICULES DE PRESTIGE

ARTS EXPO 2017

* Une 8ème édition d'Arts Expo se tiendra dans les mêmes conditions que cette année pendant le week-end de Pâques des 15, 16 et 17 Avril 2017. Comme à l'accoutumée, nous nous efforcerons avec Robert Casier, ainsi qu'avec toutes les bonnes volontés qui participent et nous assistent à Incarville, sans lesquelles rien ne serait possible, d'apporter des nouveautés comme il est régulièrement de coutume. Nous tenterons d'y faire rentrer les arts qui s'exposent quotidiennement à nos yeux, tels qu'à Incarville même, ceux de la rue, les graphes qui sont des prouesses artistiques à part entière. Ces œuvres ont d'autant plus de valeur qu'elles sont réalisées par des bénévoles, d'une gratuité totale à l'endroit de tous ». **Philippe CARRON**



LE COURANT PASSE CHEZ LECLERC



A Incarville, l'hypermarché Leclerc a installé une borne de recharge pour voiture électrique.

Installer des bornes électriques peut booster les ventes de voitures. Aussi, M. Jérôme MARTIN, président du centre Leclerc d'INCARVILLE, a suivi le mouvement des autres hypermarchés de son enseigne (ceux du Neubourg, de Bernay, Vernon, St-Pierre-les-Elbeuf par exemple) et a fait installer une borne permettant la recharge de deux voitures simultanément.

* Il s'agit d'une borne semi-rapide. Un rechargement complet se fait en 6 à 8 h. Par contre, il est tout à fait possible de faire un appoint en une heure, le temps consacré généralement à faire ses courses » justifie-t-il. Et c'est gratuit ! Il suffit de demander une clé à l'accueil, que l'on rend ensuite, pour enclencher le chargement.

Utiliser les voitures électriques c'est faire un geste pour l'environnement et c'est soutenir l'économie locale.